

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 4 novembre 2019**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 4 novembre 2019 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Rémi Fortin
Mme les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
M. le conseiller	Roger Vaillancourt

**EST ABSENTE**

Mme la conseillère	Julie Gagné
--------------------	-------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

Un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée publique de consultation a été donné le 15 octobre 2019. Un rappel, composé d'un avis de convocation et d'un ordre du jour, concernant la date fixée par résolution pour la tenue de cette assemblée publique de consultation a été donné à chaque membre du conseil municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Rémi Fortin ouvre l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2019-11-196**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 4 novembre 2019.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-PR-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'ENCADRER L'AFFICHAGE DIRECTIONNEL ET PUBLICITAIRE ET DE MODIFIER UNE LIMITE DE ZONE INONDABLE PAR EMBÂCLE DE GLACES**

M. Félix-Mathieu Bégin, B.SC. conseiller en urbanisme à la MRC de La Matanie, donne des explications concernant le projet de règlement numéro 2019-PR-06 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement est intitulé « Règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces ».

**INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR LES PROJETS DES RÈGLEMENTS**

À la suite des explications données sur le projet de règlement, M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement au projet de règlement.

**2019-11-197 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever l'assemblée publique de consultation du 4 novembre 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 18 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
**Rémi Fortin**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Yvette Boulay DMA**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière